



Liste des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 19 mai 2025

N° Délibération	Titre de la délibération	Sens du Vote
D.2025.24	Décision modificative n°1	Résultat du vote : Unanimité
D.2025.25	Attribution d'une subvention à l'association Lou Traitou pour l'année 2025	Résultat du vote : Unanimité
D.2025.26	Autorisation donnée au maire de signer la convention d'objectifs 2025-2026 avec le Sporting Club de l'Ouest Lyonnais (SCOL) et approbation du montant de versement	Résultat du vote : Unanimité
D.2025.27	Attribution d'une garantie d'emprunt à CDC HABITAT SOCIAL pour l'acquisition en VEFA de 16 logements situés 35 chemin de la Gonarde à Brindas	Résultat du vote : Unanimité
D.2025.28	Approbation de la convention entre la CCVL et la Commune de Brindas pour la gestion des déchets assimilés soumis à la redevance spéciale	Résultat du vote : Unanimité
D.2025.29	Autorisation donnée au maire de signer un contrat-type entre la Commune de Brindas et l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public	Résultat du vote : Unanimité
D.2025.30	Autorisation donnée au maire de signer la convention avec le SYDER définissant les modalités de reversement à la Commune de la somme issue de la vente des Certificats d'Économie d'Énergie	Résultat du vote : Unanimité
D.2025.31	Autorisation donnée à l'ÉPORA de revendre la parcelle AR 259 et une partie de la parcelle AR 485 situées 6 chemin du Chazottier à la société Coeur Village pour la réalisation d'un immeuble de 25 logements	Résultat du vote : Unanimité

D.2025.32	Acquisition de 312,11 m <sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées AY 233, AY 231, AY 234 et AY 185 situées chemin du Gourd - approbation du projet d'acte et autorisation du maire à le signer	Résultat du vote : Unanimité
D.2025.33	Modification de la rémunération des personnels de l'éducation nationale assurant des missions de surveillance des études ainsi que des missions d'animation périscolaire	Résultat du vote : Unanimité

Fait à Brindas, le 20/05/2025